

Séance du Conseil Municipal du jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à 20h, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 26 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Christophe LANGLADE, maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Présents : 9 : Christine BILLE, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Sophie LAPORTE, Nicolas DARZAC, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Bastien LANUSSE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 3 : Agnès CLARAC, Cédric LABORDE, Vincent BERDOULET.

Absents : 2 : Alice DABADIE, Jacques LASSEUR

Pouvoir : 2 : Agnès CLARAC à Guillaume LESCLOUPE

Vincent BERDOULET à Cindy CALESTROUPAT.

M. le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation le procès-verbal de la séance 13 février 2025.

- Désignation secrétaire de séance,
 - Approbation du PV du 13 février 2025
 - Budget :
 - ✓ Présentation et vote du Compte Financier Unique 2024 (anciens comptes de gestion et compte administratif)
 - ✓ Présentation et vote de l'affectation des résultats 2024
 - ✓ Présentation et vote du taux de fiscalité 2025
 - ✓ Subventions aux associations
 - ✓ Présentation et vote du Budget Primitif 2025
 - Désignation d'un nouveau référent moustique tigre et ambroisie
 - Piscine : présentation du projet de l'ANCT (Agence National de la Cohésion des Territoires)
 - Point sur l'avancé du dossier « sécurisation de l'école »
 - Végétalisation de la station-service
 - Réfection du jardin du souvenir
 - Retour sur la journée citoyenne de l'église du 22 mars 2025
 - Questions diverses

Mme Christine BILLE est désignée comme secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2025 est soumis à approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

Plusieurs délibérations concernant le budget vont être présentées et soumises au vote.

I – Budget

1. Présentation et vote du Compte Financier Unique 2024 (anciens comptes de gestion et compte administratif)

M. le Maire quitte la séance du Conseil et M. Guillaume LESCLOUPE présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique 2025 (CFU) qui arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévues : 131 504.47 €

Réalisées : 118 853.09 €

Reste à réaliser : 0 €

Total des dépenses : 118 853.09 €

Recettes :

Prévues : 131 504.47 €

Réalisées : 78 310.67 €

Reste à réaliser : 25 600.75 €

Total des recettes : 78 310.67 €

Résultat : - 40 542.42 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévues : 613 653.69 €

Réalisées : 373 659.66 €

Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes :

Prévues : 613 653.69 €

Réalisées : 611 383.35 €

Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat : 237 723.69 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : - 40542.42 €

Fonctionnement : 237 723.69 €

Résultat global : 197 181.27 €

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

réuni sous la présidence de Guillaume LESCLOUÉ

Investissement

Dépenses	Prevu	131 504.47
	Realisé	118 853.09
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prevu	131 504.47
	Realisé	78 310.67
	Reste à réaliser	25 600.75

Fonctionnement

Dépenses	Prevu	613 653,69
	Realisé	373 659,66
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prevu	613 653,69
	Realisé	611 383,35
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-40 542,42
Fonctionnement	237 723,69
Resultat global	197 181,27

En l'absence de M. le Maire, le Président de séance propose au vote l'approbation du Compte Financier Unique 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

2. Présentation et vote de l'affectation des résultats 2024

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024, et considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal prend acte du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Il est constaté que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 222 782,02 €
- Un déficit d'investissement de - 40 542,42 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide de reporter cet excédent sur le budget 2025 et de voter une délibération d'affectation des résultats dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

3. Présentation et vote du taux de fiscalité 2025

M. le Maire rappelle que lors du vote du taux de fiscalité pour l'année 2024, une augmentation de 1% avait été votée par le Conseil Municipal.

Après avoir présenté diverses simulations de variation des taux, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour une **augmentation des taux de 1,5%**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de cette délibération.

4. Subventions aux associations

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2024, M LAMARQUE Jean-Michel avait proposé de clarifier les critères d'attribution des subventions. Il avait exposé les critères retenus par la CCAA pour pouvoir solliciter une subvention.

L'association doit :

- Faire une demande écrite
- Fournir les statuts à jour de l'association
- Le bilan financier de l'association de l'année N-1

Un courrier a été transmis aux associations le 6 février 2025, certaines ont répondu et fourni les documents, qu'ils en soient remerciés. Pour les autres une lettre de rappel sera envoyée par le secrétariat de la mairie.

5. Présentation et vote du Budget Primitif 2025

M. le Maire présente au Conseil Municipal les éléments relatifs aux ressources et aux dépenses du Budget Primitif pour l'année 2025. Il soumet ensuite la synthèse du budget à l'approbation du Conseil.

Ressources :

M. le Maire présente le compte 74, intitulé « Dotations et participations », qui comprend les éléments suivants :

- Une dotation forfaitaire des communes de **77 113 €uros**
- Une dotation élu local de **3 322 €uros**
- Une dotation de solidarité rurale de **63 768 €uros**
- Une dotation nationale de péréquation de **15 099 €uros**

Le total des ressources est donc de **155 980 €uros**.

Après avoir présenté ces éléments, M. le Maire soumet la synthèse du Budget Primitif à l'approbation du Conseil Municipal.

Chapitre	Dépenses Réelles		Chapitre	Recettes Réelles	
o11	Charges à caractère général : eau, électricité, entretien, petites fournitures	279 389.69	o70	Vente de produits	4 500.00
o12	Charges de personnel	179 000.00	o73	Impôts et taxes	8 000.00
o14	Atténuation de produits : transfert de charges à la CCAA	95 500.00	o74	Dotations de l'état	171 883.25
o65	Autres charges de gestion courante : SDIS ...	98 471.00	o75	Produits de gestion courante : loyers	25 000,00
o66	Charges financières (Intérêts des emprunts	7 000,00	o76	Produits financiers	20,00
o67	Charges spécifiques	0,00	o77	Produits exceptionnels : dons, legs	0,00
o68	Dotations aux amortissements	5 440.00	731	Impositions directes	280 000.00
	Total	664 800.69		Total	489 403.25
o23	Virement à la section investissement	47 384.58	oo2	Résultat reporté	222 782.02
	Total dépenses	712 185.27		Total recettes	712185.27
INVESTISSEMENT					
oo1	Déficit reporté	40 542.42	oo1	Excédent reporté	
			1022	FCTVA	15 315.42
16	Emprunts et dettes assimilés	66 000.00	1068	Affectation du résultat	14 941.67
204	Subventions équipements		13	Subventions	29 000.75
21	Travaux – immobilisations corporelles	14 501.20	16	Emprunts	
21	RAR		o24	Produits de cessions immob	14 401.20
			o21	Virement de la section de fonctionnement	47384.58
	Total dépenses	121 043.62		Total recettes	121043.62

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la présentation complète du Budget Primitif, et après délibération, approuve à l'unanimité les chiffres et prévisions pour l'année 2025.

II – Désignation d'un nouveau référent moustique tigre et ambroisie

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite au décès de M. FROUIN, il est nécessaire de désigner un référent pour la gestion des moustiques tigres et de l'ambroisie.

M. Jean-Michel LAMARQUE est désigné référent moustiques tigres et ambroisie.

Le secrétariat de la mairie se charge de transmettre l'information à l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin de formaliser cette désignation.

III- Piscine : présentation du projet de l'ANCT (Agence National de la Cohésion des Territoires)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré à plusieurs reprises Mme Elodie FAGET, Cheffe de projet « Villages d'Avenir » au Service cohésion des territoires, concernant l'appel à projet de reconversion de la piscine municipale.

Il rappelle que l'objectif principal est de maintenir ouverte la piscine municipale le plus longtemps possible. Toutefois, comme mentionné précédemment, plusieurs facteurs pourraient affecter, voire remettre en cause, cet objectif à moyen terme.

Dans un souci d'anticipation, M. le Maire a sollicité l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) afin d'obtenir une ou plusieurs propositions alternatives pour la zone concernée. M. le Maire précise que cette démarche ne constitue pas un engagement définitif, mais uniquement une étude préalable, qui devra être validée par la préfecture et l'ANCT.

Si cette démarche reçoit un avis favorable, une réunion de cadrage sera organisée, en présence du bureau d'études, de la chargée de mission ANCT régionale, et de Mme FAGET. Le financement de cette étude sera entièrement pris en charge par l'ANCT.

M. le Maire ajoute qu'il convient de compter environ 3 mois après le dépôt du dossier pour obtenir les rendez-vous avec les bureaux d'étude, et environ 6 mois pour recevoir un retour complet sur le dossier.

IV- Point sur l'avancé du dossier « sécurisation de l'école »

Après consultation du Département, l'abri bus sera déplacé au niveau des arènes dans le but d'améliorer la sécurité des jeunes. La zone 30km/h sera prolongée jusqu'à ce nouvel emplacement.

Ces aménagements permettront une meilleure visibilité, ainsi que la matérialisation au sol de la zone de stationnement du bus, avec une descente par l'arrière et un passage piéton situé à proximité. (annexe)

Il faudra prévoir :

- Goudronner l'espace de 80 à 100 m2
- Poser un dalle béton pour l'abri bus
- Abris bus
- Matérialiser le marquage au sol

V– Végétalisation de la station-service

Les végétaux livrés pour la station-service, seront plantées le vendredi 4 avril à 17h00.

VI– Réfection du jardin du souvenir.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la réfection du Jardin du Souvenir, la commune a procédé à l'achat de :

- 2 chênes liège,
- 1 saule pleureur,
- 1 glycine mauve,
- 1 glycine blanche,
- 10 rosiers,
- 1 banc

En attendant, ces plantes seront mises en pot, avant d'être disposées définitivement à la fin de l'année.

VII– Retour sur la journée citoyenne de l'église du 22 mars 2025 (annexe)

La journée citoyenne a eu lieu le samedi 22 mars 2025, les Viellanais ont répondu présent.

Lors de cette journée :

- Le parking de l'église a été rénové.
- Un drain a été posé le long du mur de l'église
- Les allées Saint-Pierre ont été regarnies de gravier.
- La réfection de l'intérieur de l'église a été terminé (peinture)

M. le Maire et le Conseil Municipale remercie :

- Tous les bénévoles d'être venus aider et participer lors de cette journée
- Mesdames Christine et Marion BORTOLUSSI pour voir donner et planter des pieds de vignes à l'église.
- L'association de la Pétanque ainsi que l'association du Quartier St Pierre pour sa participer financièrement en refusant la subvention prévue au titre de l'année 2025.

VIII–Informations diverses

1/ Vérification périodique des aires de jeux et équipements sportifs

M. le Maire rappelle que les aires de jeux et les équipements sportifs doivent faire l'objet d'un contrôle périodique annuel par un organisme agréé, afin de garantir leur sécurité.

Trois devis ont été sollicités par la commune. Après examen, le devis de la société APAVE a été retenu.

Ces contrôles donneront lieu à un rapport écrit, détaillant les éventuelles anomalies constatées ainsi que les actions correctives à entreprendre.

Il est également précisé qu'en cas d'accident ou d'incident, la responsabilité de la commune pourrait être engagée si ces vérifications n'étaient pas effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

2/ Fermeture d'un poste d'enseignant au sein du RPI Saint Mont / Saint Germé

Lors du conseil communautaire du 23 mars 2025, M le président a exposé les 2 options possibles suite à la suppression d'un poste sur le RPI St GERME, St MONT.

La 1^{ère} option : maintien des 3 postes d'enseignants à St GERME & fermeture définitive de l'école maternelle de St MONT.

- **Avantage** : une équipe enseignante dynamique et motivée avec le regroupement des élèves sur un seul lieu
- **Inconvénient** : les locaux n'ont pas été conçus pour accueillir des élèves de maternelles

La 2^{ème} option : suppression d'un des 3 postes d'enseignants à St GERME & maintien du poste de l'école maternelle de St MONT

- **Avantage** : maintien d'une école sur les deux communes avec des locaux adaptés à une école maternelle
- **Inconvénient** : désorganisation de l'équipe enseignante de St GERME avec la mutation d'un enseignant.

Les 2 options sont soumises au vote des conseillers communautaires.

1/3 sont pour la 1^{ère} option et 2/3 pour la 2^{ème} option.

La décision de fermeture par L'Education nationale a été prise dès décembre 2024.

3/ Exposition médiathèque et cinéma en plein air

La médiathèque municipale organisera une exposition en collaboration avec les artistes viellanais, du 20 au 22 juin 2025. Cet événement mettra en valeur les talents locaux et sera ouvert. L'école participera en produisant des œuvres plastiques.

Au public de 10h00 à 19h00 **du samedi 21 au dimanche 22 juin**.

Une communication sera mise en place afin d'assurer une large diffusion de l'information : affiches, site internet de la commune, réseaux sociaux.

Avez-vous des questions : non

M. le Maire informe que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 22h30



